



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE LA
REGION DE RAMBOUILLET**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
ANNÉE 2017**

PREAMBULE :

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre de l'Etablissement, un rapport d'activités, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

SOMMAIRE

1 - Présentation	Pages 4 à 6
2 - Administration générale.....	Pages 6 à 16
3 - Organisation des transports.....	Pages 17 à 18
4 - Finances.....	Pages 19 à 20
5 - Divers.....	Page 21

1) PRÉSENTATION

Le S.I.T.E.R.R. (Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves de la Région de RAMBOUILLET) a été créé le 24 juillet 1962. Le but de ce syndicat était alors d'assurer le transport scolaire des élèves vers les établissements du second degré implantés à RAMBOUILLET.

En 1988 :

- Le syndicat, devenu S.I.R.E.R.R., Syndicat Intercommunal de Ramassage des Elèves de la Région de RAMBOUILLET, est chargé d'organiser également le transport des élèves vers le nouveau lycée Jean Monnet à LA QUEUE LEZ YVELINES. Le mode de fonctionnement des lignes de transport est exécuté selon les prérogatives liées aux circuits spéciaux scolaires.
- Les statuts sont enrichis afin de permettre la réalisation et le financement d'équipements nécessaires à la bonne desserte des établissements scolaires (notamment les gares routières). Le syndicat change de dénomination et devient Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves de la Région de RAMBOUILLET.

En 1998 :

- Tous les circuits spéciaux scolaires desservant le lycée Jean Monnet à LA QUEUE LEZ YVELINES deviennent des lignes régulières. Une convention est signée avec les transporteurs concernés (Cars CHARPENTIER, Les Cars HOURTOULE, CGEA ECQUEVILLY, CGEA RAMBOUILLET) et le Conseil Régional d'Ile de France. Elle établit l'engagement des transporteurs à assurer l'exploitation et la gestion complète des lignes.
- A la même date, la carte IMAGIN'R est mise en place, elle permet à tout scolaire ayant ce titre de transport de pouvoir utiliser tous les transports situés sur la Région Ile-de-France y compris hors périodes scolaires.
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France prend une délibération pour inciter à la mise en place de réseaux de bassin au sein d'une structure intercommunale, chargée de recevoir les subventions d'équipements (renouvellement de matériel) et de les reverser aux transporteurs.

Le S.I.T.E.R.R. supervise les travaux d'aménagement de la gare routière d'Arbouville à GAZERAN (commune limitrophe de RAMBOUILLET), cet équipement dessert le lycée Louis Bascan à RAMBOUILLET.

En 2000 :

En juin 2000, le comité syndical du S.I.T.E.R.R. approuve une convention mettant en place le réseau de bassin ce qui amène à une modification des statuts, le E ne signifie plus élèves mais équipements. Le but du syndicat n'est plus uniquement le transport d'élèves mais également celui de voyageurs.

La mise en place effective de ce réseau de bassin entraîne que tous les transports sont assurés par des lignes régulières à l'exception de 4 circuits spéciaux desservant les collèges et le lycée public Bascan de RAMBOUILLET.

Le réseau de bassin comprend alors 36 lignes régulières exploitées par 4 opérateurs de transport.

La convention régionale a été reconduite en 2007 pour une durée de 5 ans, mais elle est devenue caduque en raison de la signature des contrats d'exploitation de type II entre le STIF et les opérateurs de transport au 1^{er} janvier 2011.

En 2016 :

Le déploiement du Plan de Restructuration est effectif. Ce projet de longue date, est issu de l'un des volets du Plan Bus 2013-2016 du STIF d'un montant de 160 M€ qui a pour but de développer l'offre de transport collectif sur la grande couronne de la Région Ile de France. 5 lignes régulières sont créées et structurent l'offre de transport sur le sud et l'ouest du département des Yvelines, elles permettent de relier les pôles de centralité. C'est une augmentation sensible de la dotation budgétaire du STIF sur le périmètre du SITERR qui équivaut à un montant de plus de 2,5 M€.

Jusqu'au 31 décembre 2016, le S.I.T.E.R.R. regroupait 85 communes, le périmètre du SITERR était desservi par 40 lignes pour une offre kilométrique de près de 5 000 000 kms par an. 6 opérateurs de transport exploitent ces lignes (TRANSDEV RAMBOUILLET, TRANSDEV HOUDAN, Les Cars HOURTOULE du Groupe LACROIX, la SAVAC, Les Cars PERRIER, Les Cars de VERSAILLES).

En 2017 :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le S.I.T.E.R.R. regroupe 58 communes, comprend 31 lignes régulières et un circuit spécial scolaire. L'exploitation de ces lignes concerne 4 transporteurs (TRANSDEV RAMBOUILLET, TRANSDEV HOUDAN, Les Cars HOURTOULE du Groupe LACROIX, Les cars de Versailles).

Deux conventions partenariales qui fixent le cadre des relations contractuelles avec notamment Ile-de-France Mobilités, le SITERR et les Opérateurs de Transport sont signées et courent jusqu'au 31 décembre 2020 :

- Convention partenariale dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation du réseau « Plaine de Versailles » ;
- Convention partenariale Ile-de-France Mobilités / SITERR / TRANSDEV Ile-de-France Etablissement de Houdan dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau Houdanais.

2) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMITES SYNDICAUX

Le comité syndical est présidé par Monsieur Pierre-Marie MICHEL, délégué de la commune de LA QUEUE LEZ YVELINES.



Il est assisté de 2 vice-présidents. Le nombre a été fixé en fonction du nouveau périmètre du SITERR au 1^{er} janvier 2017. De nouveaux membres du bureau ont été élus lors du comité syndical du 25 avril 2017 (Délibération n°17/2017).

	<p>Pierre SOUIN Vice-Président en charge des affaires scolaires (relations institutionnelles avec l'Education Nationale) et le transport partiellement sur le canton d'AUBERGENVILLE</p>		<p>Julien RIVIERE Vice-Président en charge du transport partiellement sur le canton de BONNIERES SUR SEINE</p>
---	---	--	---

Le Bureau syndical est composé de 7 membres : un Président, 2 Vice-Présidents et 4 délégués titulaires. Les délégués titulaires membres du bureau sont :

- Sylviane DUQUENOY, déléguée de MERE
- Monsieur David GUERIN, délégué de NEAUPHLE LE CHATEAU
- Madame Christiane GUIGNON, déléguée de CONDE SUR VESGRE
- Monsieur Samir SAHRAOUI, délégué d'ORVILLIERS

Le comité syndical a tenu 3 réunions qu'il a fallu dédoubler en raison de l'absence de quorum.

24 délibérations ont été prises sur cette année 2017 (**8** en 2016).

- Comité Syndical du 21 février 2017 < - > Redite le 7 mars 2017
- Comité Syndical du 11 avril 2017 < - > Redite le 25 avril 2017
- Comité Syndical du 26 septembre 2017 < - > Redite le 10 octobre 2017

Le 6 juillet 2017, les conventions partenariales ont été présentées lors d'une réunion d'information. Ce même jour, les transporteurs Hourtoule et Transdev étaient présent afin de préparer la rentrée 2017-2018. L'accent a notamment été porté sur la communication des modifications de lignes (itinéraires ou horaires) et sur le rappel des titres de transport existant.

RÉUNIONS DE BUREAU

Le bureau a été réuni régulièrement afin de faire des points d'avancement sur les dossiers. Ces réunions permettent également de préparer les comités syndicaux.

- Réunion du bureau du 6 janvier 2017
- Réunion de bureau du 16 mai 2017
- Réunion de bureau du 29 juin 2017
- Réunion de bureau du 12 septembre 2017
- Réunion de bureau du 7 novembre 2017

RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL ADMINISTRATIF

Dans le cadre du remplacement de Mme Bodineau Nicole (ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2016), le recrutement de Madame Sabine VASSEUR, attachée, est effectif depuis le 20 mars 2017, sur un emploi permanent à temps non complet, à hauteur de 8 heures hebdomadaires, cette dernière occupant par ailleurs un emploi à temps non complet (18 heures hebdomadaires) au sein d'un autre syndicat.

CONVENTION AVEC LE CIG POUR UNE MISSION DE REMPLACEMENT

Le SITERR a conventionné avec le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France) pour une mission de remplacement temporaire d'un agent qui se trouverait en position de congé longue maladie par exemple, ou qui aurait fait valoir ses droits à la retraite.

Cette convention est valable 3 ans. Le coût pour une journée continue de huit heures est d'environ 350,00€.

Le SITERR n'a pas fait appel à cette prestation en 2017.

DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX

En raison du retrait de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du SITERR effectif au 1^{ER} janvier 2017, et du départ à la retraite de Mme Bodineau, le SICTOM a fait savoir au SITERR qu'il mettait fin à la convention d'occupation des locaux qui nous liait jusqu'alors.

La commune de La Queue-lez-Yvelines a proposé de faire bénéficier le SITERR de l'usage de bureaux situés à l'étage de la mairie, où Madame VASSEUR exerce par ailleurs ses fonctions au sein du SILY. Une convention d'occupation des locaux a été rédigée en ce sens pour une durée de 4 ans avec un point de départ au premier trimestre 2017.

FAITS SAILLANTS

Conventions Partenariales

Signatures des conventions partenariales sur l'interurbain de Houdan et de La Plaine de Versailles. Ces conventions s'adossent aux contrats d'exploitation passés entre le STIF et les opérateurs de transport.

Elles fixent le cadre des relations contractuelles entre Ile-de-France Mobilités, les EPCI et les Opérateurs de Transport, et courent jusqu'au 31 décembre 2020.

Le SITERR œuvre aux côtés d'Ile-de-France Mobilités dans le sens du développement des Transports en commun et d'une meilleure efficacité de la desserte de son périmètre.

Dans ce cadre, le SITERR peut intervenir dans les domaines suivants :

- Aménagement de voirie en faveur des bus, priorité aux feux, voies réservées, Terminus ;
- Aménagements et mise en accessibilités des Points d'Arrêts ;
- Information Voyageurs ;
- Aménagement et gestion des gares routières et pôles d'échanges
- Recherche de disponibilités foncières pour faciliter la réalisation de centre d'exploitation et de maintenance des bus.
- Travailler à la qualité du service rendu.

31 lignes constituent l'Offre de référence :

- 20 lignes régulières sur le Houdanais (Transdev Houdan et Transdev Rambouillet), qui desservent les communes du Pays houdanais et de Cœur d'Yvelines.
- 11 lignes régulières Plaine de Versailles (Principalement Hourtoule), qui desservent principalement les communes de Cœur d'Yvelines.

La collectivité et l'opérateur de transport signent un engagement de confidentialité.

En termes de suivi de la qualité de Service et de l'Information Voyageurs, le SITERR a tout pouvoir pour vérifier la conformité de la gestion de l'exploitant aux clauses des présentes conventions.

Ces conventions prévoient le suivi des Investissements de l'opérateur de transport et notamment sur :

- Etat du parc des véhicules
- Programmation d'Investissement
- Etat des lieux et inventaires
- BILAN ANNUEL DE L'ACCESSIBILITE

Au niveau du traitement des réclamations, le SITERR transmet les réclamations à l'opérateur de transport, qui traite et fait suivre la réponse qu'il a faite à l'utilisateur, et transmet une synthèse trimestrielle et annuelle (Réclamations par ligne et par thème).

Enfin, les actions de Communication peuvent prendre les formes suivantes :

- Relations presse
- Actions commerciales
- Marketing et événementielles
- Achats d'espaces
- Dépliants
- Guides, plaquettes, mailing
- Site internet
- Application mobiles, vidéo, tutoriels,
- Projets et chantiers
- Inauguration
- Signalétique et habillage.

Conventions d'études et de préconisations de mise en accessibilité des arrêts de bus des lignes régulières express 60 « Mantes la ville – Houdan – Rambouillet » et 67 « Houdan – Saint Quentin en Yvelines »

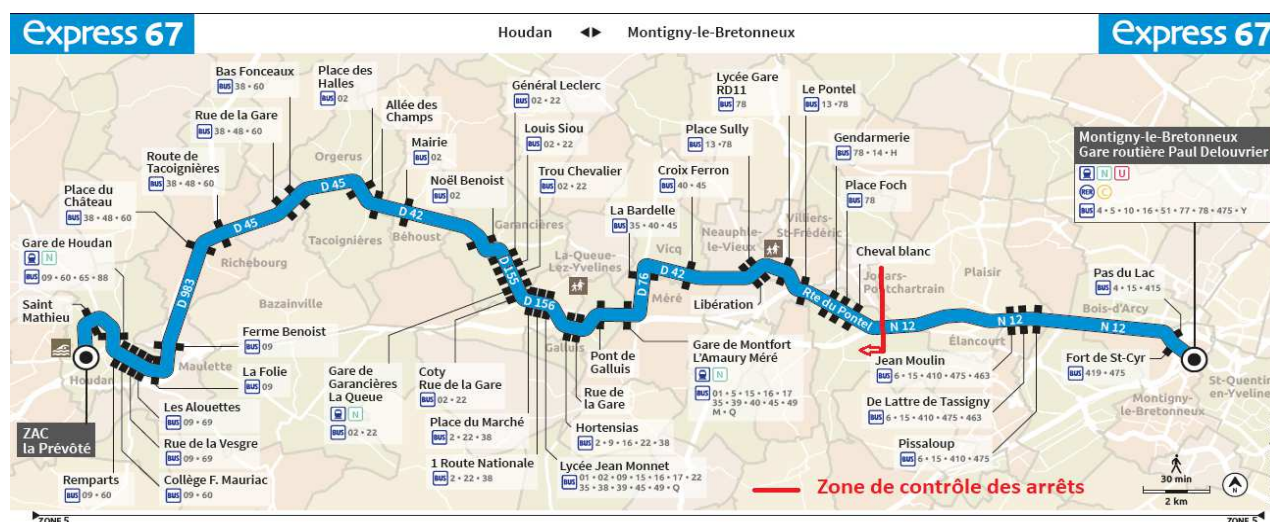
Les lignes régulières express 60 et 67 ont été placées prioritaires au niveau de l'aménagement de l'accessibilité. Un diagnostic précis est à faire. Ces points d'arrêts doivent être éligibles PMR en 2021.

Les conventions permettent d'estimer le coût des travaux, qui sont subventionnés par le STIF à hauteur de 70%.

L'association LAH (Liberté Accessibilité Handicap) établira un diagnostic ainsi qu'un bilan détaillé de chaque arrêt de bus. Néanmoins, certains arrêts mal placés ne pourront pas être mis à hauteur.



Le contrôle des arrêts de bus s'effectuera depuis la Gare de Rambouillet jusqu'à l'arrêt Eglise de la commune de Villette.



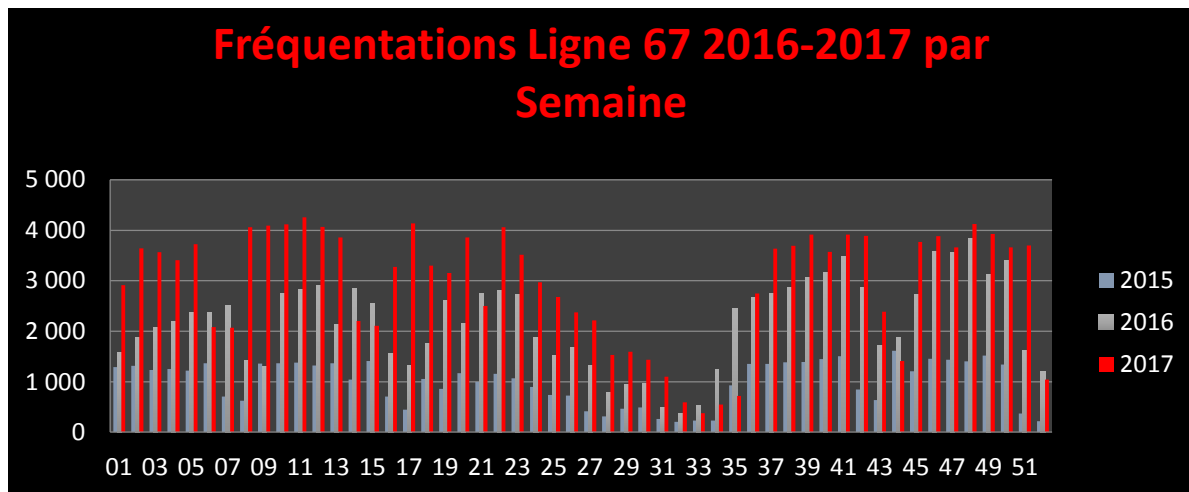
Le contrôle des arrêts s'effectuera à partir de la commune de Jours-Pontchartrain jusqu'au terminus de la ZAC de Prévôté situé sur la commune de Houdan.

Ligne 67 : « Houdan – Saint Quentin en Yvelines » ; Ligne 60 « Rambouillet – Mantes la Ville »

Les objectifs de la ligne 67 sont largement atteints.

Un cadencement à la demi-heure aux heures de pointe pourrait être proposé en 2018.

Des ajustements d'horaire ont été mis en place pour la desserte de la ZAC de la prévôté à Houdan.

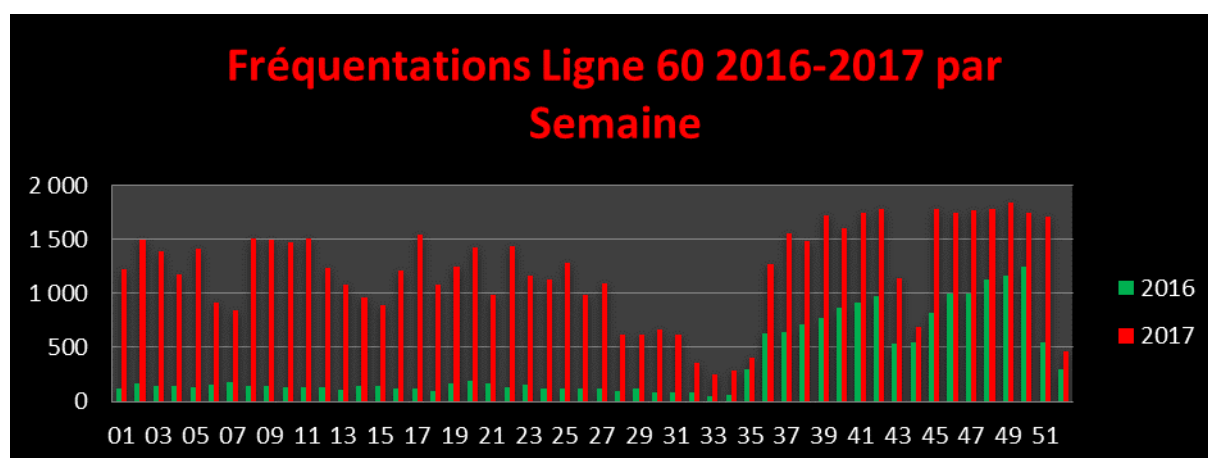


2017 – Ligne 67	Sur toute l'année	Hors mois d'août	Hors Vacances Scolaires
Nombre de voyageurs par semaine en moyenne	2850	3040	3440

54 % des voyageurs de la ligne 67 utilisent le titre de transport Imagin'R (Carte Imagin'R scolaire et Carte Imagin'R Etudiant)

33 % des voyageurs utilisent le titre de transport NAVIGO (Pass Navigo) dédié aux actifs.

13 % des voyageurs utilisent des titres de transport vendus en carnet ou à l'unité (ticket t +, tickets vendus à bord) et des titres de transport à caractère social.



2017 – Ligne 60	Sur toute l'année	Hors mois d'août	Hors Vacances Scolaires
Nombre de voyageurs par semaine en moyenne	1205	1280	1472

49 % des voyageurs de la ligne 60 utilisent le titre de transport Imagin'R (Carte Imagin'R scolaire et Carte Imagin'R Etudiant)

32 % des voyageurs utilisent le titre de transport NAVIGO (Pass Navigo) dédié aux actifs.

18 % des voyageurs utilisent des titres de transport vendus en carnet ou à l'unité (ticket t + , tickets vendus à bord) et des titres de transport à caractère social.

Développement d'offre - ligne 5 « Les Mesnuls - St Quentin-en-Yvelines » :

A partir du 8 janvier 2018, afin de mieux répondre aux besoins des voyageurs, Ile-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, renforce la ligne 5 "Les Mesnuls - St Quentin-en-Yvelines."

La ligne 5, exploitée par les Cars Hourtoule, constitue un véritable lien entre les communes dites rurales de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, et la Communauté d'Agglomération St-Quentin-en-Yvelines, 2ème pôle économique d'Ile-de-France. Elle est également indispensable aux déplacements des étudiants se rendant à l'université Versailles - St-Quentin-en-Yvelines mais aussi sur le flux inverse aux personnes qui fréquentent les centres de formation professionnelle AFTRAL et CHEP soutenus par la région Ile de France situés sur la commune du Tremblay-sur-Mauldre.

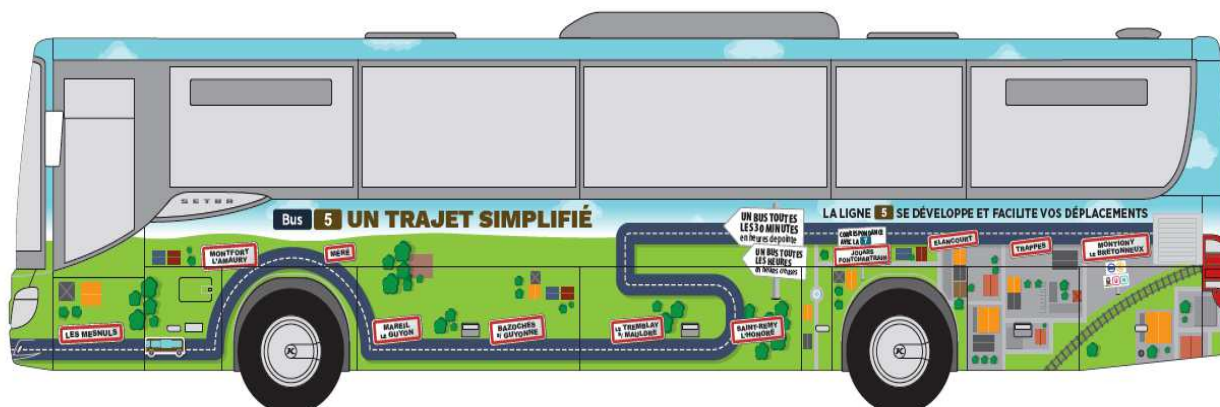
Pour mémoire, près de 10 communes sont desservies sur le parcours de la ligne 5 où des correspondances sont possibles sur les communes de Montfort l'Amaury et Jouars-Pontchartrain pour rejoindre les pôles d'échange multimodaux de Saint Quentin en Yvelines et Plaisir Grignon.

La ligne est améliorée et renforcée. D'une fréquence aléatoire (entre 45 minutes et 1h30), elle fonctionnera avec une fréquence de 30 minutes aux heures de pointe soit de 5h25 à 9h30 et de 16h15 à 19h45 et avec une fréquence de 60 minutes le reste de la journée. Au total, ce sont 14 courses supplémentaires et une amplitude augmentée qui renforcent le fonctionnement de la ligne 5.

L'offre sera maintenue toute l'année y compris sur les périodes des vacances scolaires à l'exception du mois d'août et de la période des fêtes entre Noël et le jour de l'An. Désormais, la ligne est plus lisible avec un seul et même itinéraire permettant aux voyageurs de pouvoir rejoindre leur terminus à tout moment dans la journée.

Cette nouvelle offre a nécessité l'acquisition de deux véhicules et le recrutement de trois conducteurs. Ces investissements ont été possibles par le fort soutien d'Ile-de-France Mobilités.

Ce développement d'offre est le résultat d'un travail conjoint avec le SITERR, la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines et les Cars Hourtoule.



Echanges

- Le 10 mars 2017, le président a rencontré le Vice-Président du STIF M. Stéphane Beudet pour échanger sur les problématiques des lignes inter-régionales (exemple ligne 20 Nogent le Rotrou – Rambouillet – Saint Quentin en Yvelines), échanger sur le Grand Paris des Bus et demander du supplément d'offres sur les lignes complémentaires pendant les vacances scolaires, un point sur les dysfonctionnements récurrents de la Ligne SNCF Transilien a été également abordé.
- Le 28 avril 2017, le SITERR a participé à une réunion à Paris dans les bureaux de la SNCF concernant la ligne N du Transilien, et notamment les navettes de rabattement sur les gares de la ligne N.
- Le 11 mai 2017, une réunion d'information relative au Grand Paris des bus avait lieu au Conseil Départemental des Yvelines. Elle fut organisée par le STIF et présentait la feuille de route 2017-2018.
- Le 2 juin 2017, le SITERR a participé à la réunion annuelle des Organismes Locaux de Circuits Spéciaux Scolaires organisée par le STIF.
- Le 9 octobre 2017, Monsieur SOUIN, Vice-Président a pu rencontrer Monsieur Stéphane BEAUDET pour évoquer le problème de la gare routière du lycée Jean Monnet, la mise en place de Rezo Pouce, et les problématiques de stationnement aux abords des gares SNCF de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines desservies par la ligne Transilien N.

- Le SITERR a pour projet de conventionner avec la CA RT et la ville de Rambouillet concernant les conditions de gestion et d'exploitation de la gare routière d'Arbouville. Des rencontres ont eu lieu en mars, juillet et décembre 2017.
- Une entrevue avec le Président de la Communauté de communes du Pays Houdanais a eu lieu le 17 mars 2017, dont le but était de dresser un point de situation de l'activité du SITERR.
- Réunions de travail avec les opérateurs de transport Transdev Houdan et Hourtoule (Avril et novembre)
- Réunion de travail avec le service territorial Yvelines Rural (Entité des conseils départementaux des Yvelines et des Hauts de Seine) en décembre, principalement sur des problématiques d'infrastructure (Carrefour du Cheval-Mort sur les communes de Bazoches sur Guyonne et Mareil le Guyon, Points d'arrêts sur Beynes, accès à la RD 191 au droit de la commune de Gressay, Gambais, Montchauvet) et projets de réfections/Aménagements sur les RD 912, 983 et 112.
- Visite à la défense en décembre pour découvrir la mise en place d'une navette autonome NAVYA exploitée par KEOLYS qui fonctionne sur le Parvis.

Requêtes des communes

Enregistrement et traitement des requêtes émises par les communes membres du SITERR. Les requêtes signalent des dysfonctionnements ou des demandes de renforcement d'offres.

- Demande d'adhésion au SITERR de la commune d'ADAINVILLE ;
- Demande de développement d'offre de transport de la commune d'OSMOY.
- Adaptation de la desserte des communes des MESNULS et de MAREIL LE GUYON suite à des travaux de repavage sur la départementale RD191
- Demande de développement d'offre et de sécurisations de Points d'arrêts sur le hameau de La Couperie, de la Haute-Pissote et de la Ferme de L'Orme de la commune de BEYNES.

Requêtes Transporteurs

- Refonte de la ligne 17 MONTFORT-L'AMAURY - GARE SNCF DE MONTFORT L'AMAURY-MERE
- Médiation auprès de la mairie de BAZAINVILLE pour faciliter le passage des bus

Requêtes des Associations de Parents d'élèves et des Responsables d'établissements scolaires

- 1- Ligne 35 MONTFORT-L'AMAURY – FLEXANVILLE et ligne 45 MONTFORT-L'AMAURY – ARNOUVILLE LES MANTES

Demandes de modifications des horaires de desserte du collège Maurice Ravel de Montfort-l'Amaury et du lycée Jean Monnet de La Queue-lez-Yvelines → Ajustements opérés en janvier et septembre 2017.

- 2- Ligne 9 MONTFORT L'AMAURY – TILLY

Adaptation de la ligne qui a permis aux élèves fréquentant le SEGPA du Collège Maurice Ravel de Montfort-l'Amaury de ne plus avoir à faire de correspondance.

Réaménagement de la Gare Routière du Lycée Jean Monnet de La Queue lez Yvelines – Point d'étape

3 réunions de travail entre le lycée Jean Monnet, l'unité lycée de la région Ile de France, la direction Transport de la Région Ile de France (Unité de l'aménagement durable de la sous-Direction de la Voirie et des Déplacements), le STIF, le SILY, le Conseil Départemental des Yvelines et le SITERR se sont déroulées les vendredi 9 décembre 2016, 3 février 2017 et 31 mars 2017.

Pour mémoire, ce projet a pour but de sécuriser la Gare Routière et augmenter le nombre de quais pour desservir le lycée Jean Monnet de La Queue-lez-Yvelines. Le budget global qui porte uniquement sur la gare routière estimé à 1,3 M€ et est subventionné par le STIF et le Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 70% conformément à la délibération CR 2017-54 du 9 mars 2017 relative à la mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon et pour changer la route ». L'application de cette délibération par la Région supprime le plafond du montant subventionnable.

Néanmoins, le montant de la subvention est toujours de 70% d'une part subventionnable du projet ; la loi NOTRe imposant que 30% du projet soit à la charge du maître d'ouvrage.

Le SILY, en qualité de Maître d'ouvrage de cette opération, doit pouvoir justifier qu'il est bien propriétaire du foncier. Ce dernier attend l'arrêté préfectoral qui permettra d'arrêter son périmètre.

La Région souhaiterait, que les plans en possession du SILY, soient revus en fonction des accès, ce qui occasionnerait des dépenses supplémentaires, notamment le déplacement de la loge du lycée.

COMITE LOCAL

Un Comité Local a été organisé le 28 novembre 2017 au foyer de La Bonnette à La Queue Lez Yvelines.

Comme chaque année, cette rencontre entre transporteurs, délégués des communes, chefs d'établissements scolaires, Responsables d'associations de parents d'élèves et d'usagers et différents services de l'état (police nationale, gendarmerie) a été fort intéressante et conviviale.

Les points suivants ont notamment été abordés :

. CT3 n°40 « Houdanais »

Transporteurs Signataires : Transdev Houdan, Transdev Rambouillet, CTVMI

Les lignes : 2, 9, 17, 21, 22, 31, 35, 38, 40, 41, 45, 48, 51, 55, 60, 61, 65 et 67 pour l'établissement Transdev Houdan, et 15 et 16 pour l'établissement Transdev Rambouillet sont concernées.

. CT3 n°23 « Plaine de Versailles »

Transporteurs Signataires : Cars Hourtoule, CSO, Transdev Ecquevilly, Transdev Houdan,

Les lignes : 13 pour l'établissement Transdev Houdan, et B, M, P, Q, V et ligne 5 Les Mesnuls/St Quentin pour l'établissement d'Hourtoule sont concernées.

. Lancement du SAEIV (Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs) sur les lignes régulières. Cet outil permet de suivre la régularité des services proposés par les transporteurs et d'informer les voyageurs.

. Renforcement de la sécurité des circuits spéciaux scolaires assurés par Transdev Houdan, avec notamment un dispositif de caméra à 360° pour éliminer les angles morts.

. Pour répondre aux objectifs de la loi sur la transition énergétique, les usagers de la ligne 67 ont pu utiliser un véhicule 100% électrique pendant 3 semaines (véhicule test).

. Les Cars Hourtoule ont renouvelé 5 véhicules sur la ligne 78. Ces derniers ne disposent plus de places debout pour des raisons de sécurité. L'offre de service de la ligne 5 sera renforcée à compter du 8 janvier 2018.

. Rezo Pouce et Pouces d'Yvelines ont présenté leur réseau d'Auto-Stop organisé dans les Yvelines.

Les présentations faites lors de ces comités locaux sont disponibles auprès du secrétariat du SITERR sur simple demande.

3) ORGANISATION DES TRANSPORTS

LIGNES RÉGULIÈRES

Les transports organisés sur le périmètre du SITERR sont assurés essentiellement par des lignes régulières.

Ces lignes régulières même si elles ont le plus souvent une vocation scolaire, sont destinées pour tout public (élèves du premier et du second degré, étudiants, actifs, retraités et voyageurs occasionnels). Toute personne peut les emprunter si elle le souhaite, au moyen d'un titre de transport. Elle devra se munir soit d'un ticket vendu à l'unité dans le bus, soit d'un ticket T +, soit d'un Pass-Navigo, soit d'une carte Imagin'R, soit d'une carte Bus Lignes Régulières.

Elles sont exploitées par les transporteurs dans le cadre d'une relation contractuelle définissant les articles des contrats de type III et délivrance d'une autorisation d'exploitation du STIF.

CIRCUIT SPÉCIAL

Les communes du SITERR ne sont pas toutes desservies par des lignes régulières. Certains collégiens ou lycéens sont scolarisés dans des établissements de Rambouillet. C'est notamment le cas des lycéens qui suivent des options uniquement proposées au lycée Bascan. Ces élèves empruntent un circuit spécial scolaire pour rejoindre ces établissements, et doivent être munis obligatoirement d'une carte spécifique dite Carte Scol'R. Cette ligne spécifique est mise en place pour répondre à ces besoins de déplacements.

L'ensemble des circuits spéciaux scolaires organisés sur la région Ile-de-France est géré par le STIF. Le choix des opérateurs de transport se fait suivant une procédure d'appel d'offres lancée par ce dernier.

Le STIF est l'autorité signataire du marché, et le SITERR le gestionnaire de proximité du circuit spécial scolaire desservant les établissements de RAMBOUILLET, à savoir le Lycée Louis Bascan, le collège et le lycée de l'institut Sainte-Thérèse, sous le contrôle du STIF.

Dans le but de permettre aux communes membres d'un EPCI (Communauté de communes ou syndicat intercommunal) de disposer d'un interlocuteur de proximité, en l'occurrence une autorité

organisatrice de second rang, le STIF a délégué, via une convention, au SITERR, l'organisation et le suivi du circuit spécial scolaire n°1 Beynes-Rambouillet.

L'avantage de cette délégation est de permettre aux familles de faire appel aux services du SITERR, pour la délivrance du titre de transport SCOL'R, obtenir des renseignements sur les horaires et points d'arrêts desservis et signaler les difficultés passagères.

La réglementation régionale d'Ile de France des circuits spéciaux scolaires donne droit à un transport le matin pour le début des cours et un le soir à la fin des cours, uniquement en période scolaire.

Pour mémoire, dans le cadre du renouvellement unique du marché, le STIF a remis en concurrence pour la seconde période de deux ans le transport scolaire assuré en circuit spécial pour la desserte des établissements de RAMBOUILLET. Depuis la rentrée de septembre 2015, la société LES CARS DE VERSAILLES assure la desserte des établissements de RAMBOUILLET (collège et lycées).

Lors de son conseil d'administration du 06 décembre 2016, le Stif a délibéré pour renouveler sa délégation de compétence au SITERR en tant qu'autorité organisatrice de second rang pour la gestion de circuits spéciaux scolaires.

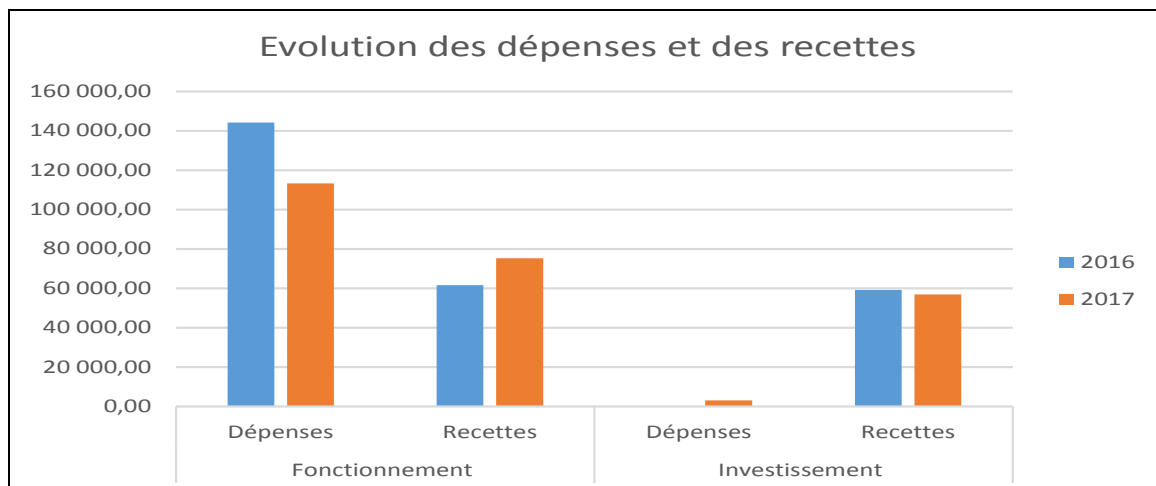
Un nouveau marché a été conclu pour la période du 10 juillet 2017 au 10 juillet 2019, renouvelable une fois jusqu'au 10 juillet 2021 par reconduction expresse. Les Cars de Versailles continuent d'en assurer la desserte.

Dans le cadre des prescriptions du S.T.I.F. en matière de transports scolaires, au cours de cette année il n'y a pas eu de problèmes particuliers.

Le prix de la carte SCOL'R pour les circuits spéciaux s'est élevé à 850,30 € pour l'année scolaire 2016/2017, tarif fixé par le STIF. Après déduction de la participation du Conseil Général des Yvelines (195,00 €) et du STIF (553,00 €), il restait 102,30 € à la charge des familles pour un transport dont le coût s'élève à 2 553,78 € par élève (1 976,69€ en 2015/2016). L'augmentation du prix de revient pour le SITERR s'explique par la baisse de fréquentation de ce moyen de transport :

18 collégiens et lycéens ont utilisé le circuit spécial scolaire n°1 Beynes – Rambouillet géré par le SITERR pour la période 2016/2017 (23 en 2015/2016).

4) FINANCES

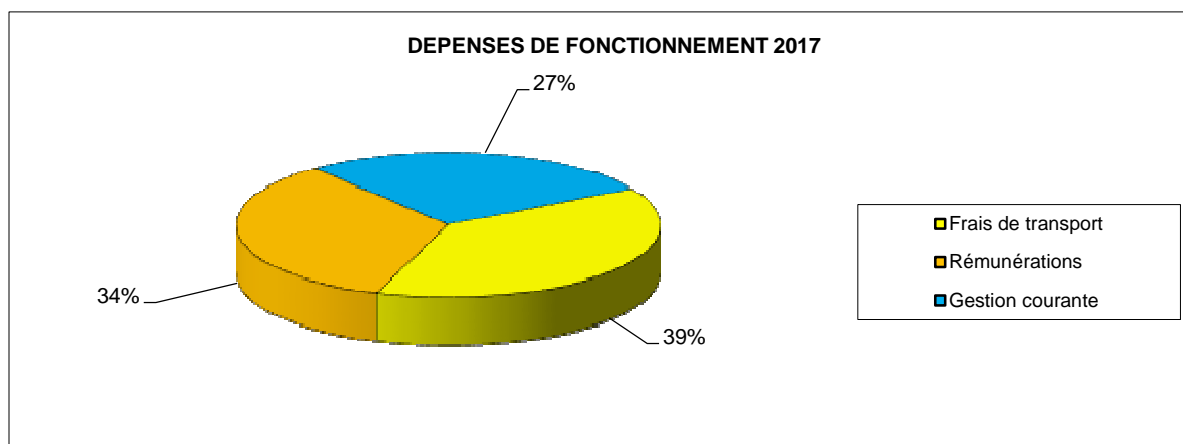


4 - 1 Fonctionnement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 113 432,49 €.

Les dépenses principales portent sur les frais de transport liés au circuit spécial scolaire pour 44 019,94 €, et les études et préconisations de mise en accessibilité des arrêts de bus des lignes régulières express 60 (Mantes la ville – Houdan – Rambouillet) et 67 (Houdan – Saint Quentin en Yvelines) pour 15 314,00€.

Les ratios de ces dépenses sont les suivants :



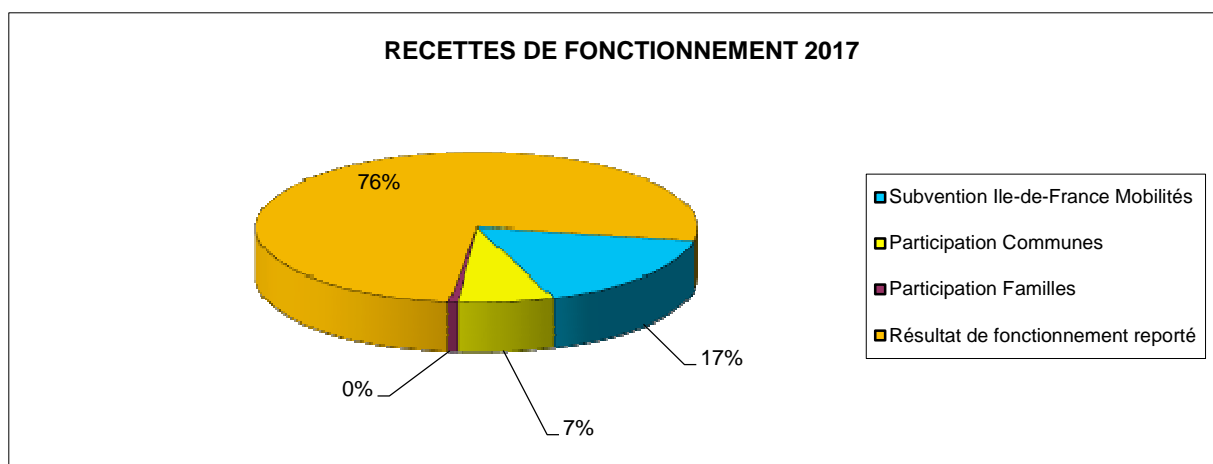
Les recettes de l'exercice sont de 75 232,60 € représentant les subventions versées par Ile-de-France Mobilités (STIF), la cotisation des communes, et l'encaissement des cartes SCOL'R du circuit spécial.

La participation par habitant a été fixée à 0,30 €.

Le coût de la participation des communes est calculé suivant la population renseignée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2017.

Après intégration des résultats reportés de l'exercice précédent, la section de fonctionnement se solde par un excédent de 196 648,89 €.

Les ratios de ces recettes sont les suivants :



N.B. : La participation des familles s'élève à 1 841,40 €, d'où son ratio proche de zéro au regard de la globalité des recettes de fonctionnement.

4 - 2 Investissement :

A la suite de l'installation des services administratifs du Syndicat dans de nouveaux locaux, le SITERR a fait l'acquisition d'un ordinateur portable pour un montant de 2 964,49€.

L'excédent de cette section, après intégration des résultats reportés, s'élève à 56 104,26 €.

Après intégration des résultats reportés de l'exercice précédent, l'excédent global toutes sections confondues s'élève à 252 753,15 € :

Année 2017	Dépenses	Recettes	Résultats Excédents
Fonctionnement	113 432,49	310 081,38	196 648,89
Investissement	2 964,49	59 068,75	56 104,26
Résultat global	116 396,98	369 150,13	252 753,15

5) DIVERS

Au niveau des innovations, 4 caméras extérieures ont été installées sur un car de chez Transdev effectuant des services spéciaux scolaires permettant une visibilité à 360°.

Chez le transporteur Transdev, on soulignera les modifications de lignes suivantes :

- Ligne 9 : desserte directe du collège Maurice Ravel pour les élèves inscrits en SEGPA
- Ligne 17 : modification d'itinéraire et changement d'horaires
- Ligne 22 : modification horaires
- Ligne 35 : modification d'itinéraire : plus de desserte dans Méré. Le problème de surnombre n'est plus d'actualité.
- Ligne 45 : modification d'itinéraire (desserte de Méré) et création d'une course supplémentaire. Le problème de surnombre n'est plus d'actualité.

Transdev Houdan a mis en place un compte Twitter pour transmettre de l'information sur l'actualité du réseau : # Transdev Sud78

Chez le transporteur Hourtoule, on retiendra la desserte de 3 arrêts supplémentaires sur la ligne 5 (Val de Mauldre et Mauldrette à Jouars-Pontchartrain ; et carrefour de la Vierge à Saint-Rémy-l'Honoré).
